



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 67
Le Maire,
Olivier DEVILLE

Le lundi 20 novembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	PVR CT
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. TIMMONIER Gillian

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 14/11/2023 Affichage : 14/11/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Délibération 20231120-01

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Plateau multisports : travaux complémentaires

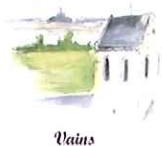
Délibération 20231120-02

M. le Maire informe des notifications de subventions reçues :

ANS : 30 164 € (50,33%)

DETR : 17 979 € (30,00%)

Pour une dépense subventionnable prévisionnelle de 59 934 € HT.



Mme Sandrine POULET informe que 2 propositions commerciales sont techniquement et financièrement proches. La réponse sera annoncée à l'entreprise retenue mi-décembre 2023.

Mme Sandrine POULET propose au Conseil Municipal un rendez-vous sur place le samedi 2 décembre 2023 à 11h pour aider à la décision.

M. le Maire informe de la nécessité d'aménager une entrée provisoire route de la Côte pour l'accès au terrain de tennis en contrehaut, afin de réaliser les travaux. Devis reçu de LEMAITRE Mickaël pour un montant de 2 781.60 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3. Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie : rapport d'activités 2022
Délibération 20231120-03

M. le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie, rapport transmis aux membres du Conseil Municipal par courriel le 17/10/2023.

Le Conseil Municipal de VAINS est sollicité pour :

- PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4. Prescription du PLUI de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

M. le Maire présente la note d'informations sur la planification, suite à la conférence intercommunale des maires du 18/10/2023.

Travail en cours sur un nouveau document d'urbanisme (PLUA + PLUH).



Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 69

Le Maire,
Olivier DEVILLE

M. le Maire convie les membres du Conseil Municipal à une réunion plénière urbanisme jeudi 30/11/2023 à 18h en mairie afin d'étudier les fiches communales émises par le PETR concernant la révision du SCOT et le volet littoral.

5. Plan d'adressage de la commune : amendement de la délibération n°20230627-09
Délibération 20231120-04

La délibération n°20230627-09 a figé le nom des voies communales dans le cadre du plan d'adressage de la commune.

La mairie de Marcey les Grèves a récemment pris contact avec la mairie de Vains concernant la voie « Chemin de l'Enclos », située sur la commune de Vains et de Marcey les Grèves.

Travaillant également sur leur base adresse locale, la mairie de Marcey les Grèves propose de renommer cette voie « Impasse de l'Hippodrome ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le nom de la voie « Chemin de l'Enclos » par « Impasse de l'Hippodrome ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6. Projet de création d'une salle des associations et de bâtiments administratifs accessibles PMR

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Depuis plusieurs années, l'effectif des enfants qui déjeunent à la cantine a nécessité une mise à disposition de la totalité de la salle des fêtes pour que le déjeuner se déroule dans des conditions satisfaisantes tant pour les enfants que pour les agents, laissant peu de disponibilité aux associations communales.

La salle historiquement dédiée aux associations est petite et située au 1^{er} étage rendant difficile l'accessibilité pour les personnes à mobilité contrainte.

Cette situation amène les associations à solliciter davantage la mise à disposition de la salle du Conseil qui ne dispose pas des commodités nécessaires à l'accueil du public.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur un projet de création d'un espace dédié aux associations susceptibles d'accueillir des activités, ainsi que des services complémentaires de proximité. Mme POULET évoque par exemple le projet d'une Maison d'Assistants Maternels.



7. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

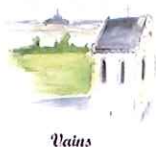
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été destinataire d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

8. Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Journée Bocage et Eau 2^{nde} édition 24/11 de 13h30 à 17h à la salle polyvalente Victor Hugo Avranches.
- Noël des enfants vendredi 15/12/2023 à 18h. Les invitations seront distribuées la semaine prochaine.
- Projet de voie verte du département entre le Rivage et le Poulet : réunion 17/11 à la mairie de Marcey les Grèves.
- Echanges sur les départs des traversées Parking Ecomusée : réunion à l'Ecomusée 13/11 à 14h30.
- Devis Lemaitre : M. le Maire informe des devis récemment signés de Mickaël Lemaitre relatifs à l'écoulement des eaux pluviales (route du Bourbillon et le Rivage) et à des dégradations causées par des blaireaux (route de Gisors).
- Réunion association du Vergon 30/10/2023. M. Anthony DEBON représentait la commune de Vains.
- Charte Zéro Phyto FREDON, charte signée en 2017 niveau 3 sur 3. Actuellement sur la commune : zéro phyto autorisé. Pour un désengagement total, M. le Maire informe que la démarche est gratuite et nécessite une délibération du conseil municipal, ainsi que la restitution des plaques. Pour descendre au niveau 2, le coût est de 765 € + un audit + permet 4 passages d'acide pélargonique + obligation de déposer un plan de désherbage. FREDON propose également d'autres solutions : refaire le cimetière à neuf, réaménager/tout mettre en gazon, investir dans des désherbeuses mécaniques (entre 500 € et 2500 €).
- Conseil d'école 07/11/2023. Mme Sandrine POULET demande l'envoi du compte-rendu aux membres du Conseil Municipal membres du SIVS.
- Résultat des comptages de vitesse effectués route des Salines en Sens Interdit et rue des Pêcheurs.
- Vœux du Maire : Vendredi 12/01/2024.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 71

Le Maire,
Olivier DEVILLE

- Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux par la CAMSMN.
- Magazine communal : Mme Sandrine POULET et sa commission préparent le prochain numéro du Vainquais pour une distribution prévue avant les vœux du Maire.

La présente séance est levée à 23h10 et contient 4 délibérations numérotées 20231120-01 à 20231120-04.

Fait à Vains, le 18/12/2023

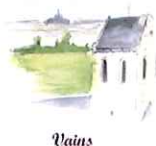


Le Maire

Olivier DEVILLE

Le Maire
Olivier DEVILLE

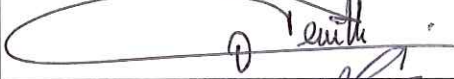
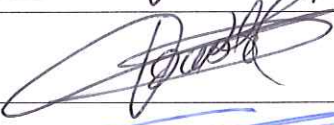
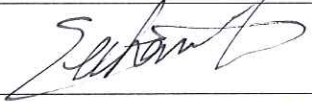
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 72

Le Maire,
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	PVR CT
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	